



Ipm pour expatrié - je vie et travail en angleterre

Par **David**, le **14/06/2012** à **21:02**

Bonjour,

J'ai passé une nuit en cellule de dégrisement pour ivresse publique et manifeste dans un lieu public (Art R.3353-1).

J'ai donc reçu une convocation en justice a l'audience de la Juridiction de Proximité de la ville concernée pour être jugé.

Mon problème est que ceci m'est arrivé lors de mes vacances et que bien qu'étant français, je vie et travail en Angleterre depuis déjà plus de quatre ans.

La convocation m'informe que le droit fixe de procédure du en cas de condamnation devant le tribunal de Police est majoré (180€ au lieu de 90€) si je ne comparais pas personnellement ou si je ne suis pas représenté par un avocat.

On me demande d'apporter mes justificatif de revenus mais aussi un chéquier (impérativement) comme moyen de paiement.

Je voudrais savoir comment le droit s'applique ou s'arrange pour les expatrié?

L'agent de Police m'a informé que la peine serait une amende de 150€. Est ce que le droit fixe de procédure (90€) est inclus dans cette somme?

Je n'ai pas de chéquier en Euro, aurais je une autre solution pour payer mon amende?

Puis je demander a un ami de me représenter lors de ma convocation?

Est t'il conseillé de passer par un avocat pour le Tribunal?

Quel impact aura l'IPM sur mon cassier judiciaire? sur l'obtention de visa?

Merci de votre aide

Par **David**, le **26/06/2012** à **23:29**

personne pour m'aider?